

N° 40/12.16

**DEMANDE D'UN CRÉDIT DE CHF 150'000.00 POUR SOUTENIR LE PROJET DE REPRISE LOCALE DU
JOURNAL DE MORGES**

Finances et Promotion économique

Préavis présenté au Conseil communal en séance du 7 décembre 2016.

**Première séance de commission : lundi 19 décembre 2016, à 18 h 30, à la salle des
Pas perdus, 1^{er} étage de l'Hôtel de Ville**

TABLE DES MATIERES

1	PRÉAMBULE	3
2	LE JOURNAL DE MORGES.....	3
	2.1 Le Journal de Morges en bref	3
	2.2 Clientèle	3
	2.3 Employés	3
	2.4 Concurrence	4
	2.5 Vision future	4
3	ASPECTS FINANCIERS	4
	3.1 Structure de la transaction	5
	3.2 Soutien des autres communes.....	5
	3.3 Due diligence.....	5
	3.4 Tableau financier.....	5
4	CONCLUSION	6

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1 PRÉAMBULE

En date du 11 octobre 2016, le Groupe Tamedia et M. Cédric Jotterand, rédacteur en chef, ont signé un accord de vente du Journal de Morges. Selon l'accord, M. Jotterand reprend le 51% du capital-actions au 1^{er} novembre 2016 et dispose de six ans pour racheter le solde de 49%.

Le Journal de Morges est distribué dans le district de Morges et ses 80'000 habitants. Animé par la volonté d'une reprise locale du Journal de Morges, M. Jotterand a sollicité le soutien financier de la Commune de Morges pour réaliser la deuxième étape de la transaction. Au vu de l'intérêt du Journal de Morges pour la région, il a également approché d'autres communes pour obtenir un soutien financier.

Par le présent préavis, la Municipalité propose au Conseil communal de voter une aide financière à fonds perdu de CHF 50'000.00 ainsi qu'un prêt sans intérêt de CHF 100'000.00, remboursable sur une période de 6 ans, mais au plus tard en 2022. Au moment de la rédaction du présent préavis, 36 autres communes ont d'ores et déjà confirmé leur soutien financier à fonds perdu pour un montant total de CHF 70'000.00.

2 LE JOURNAL DE MORGES

2.1 *Le Journal de Morges en bref*

Le Journal de Morges, héritage d'une entreprise familiale active durant plus d'un siècle, a célébré ses 120 ans en 2014. Il est dirigé par M. Cédric Jotterand depuis le 1^{er} janvier 2007. Il s'agit d'un hebdomadaire qui est réalisé chaque vendredi à 6'000 exemplaires pour une diffusion à ses abonnés, aux kiosques et à des points de vente occasionnels (piscine, manifestations, foires). Une fois par mois, il est distribué gratuitement dans tout le district de Morges à 35'000 exemplaires. Une édition spéciale pour la ville de Bussigny est également livrée à cette commune.

2.2 *Clientèle*

Le Journal de Morges compte sur deux groupes de clients, les lecteurs et les annonceurs. Les lecteurs sont essentiellement des abonnés, qui paient CHF 85.00 par an pour être livrés à domicile via la poste. 100 exemplaires sont vendus chaque semaine en kiosque et les numéros distribués dans les cafés/restaurants et les institutions publiques sont lus par plusieurs personnes.

Quant aux annonceurs, nombreux sont ceux pour qui le Journal de Morges reste un support de choix. Les communes y ont recours pour leurs annonces officielles et les commerçants annoncent leurs différentes promotions. Une bonne part est également formée des organisateurs de manifestations, qui passent par ce titre pour attirer du public sur leurs sites. Les revenus de la publicité, s'ils s'érodent année après année dans la presse nationale, restent stables au niveau local. Quant à la publicité numérique, elle doit faire l'objet d'une offre simple et attractive pour la clientèle locale, ce qui sera l'un des défis du Journal de Morges pour 2017, d'autant que sa structure et ses supports sont prêts pour entrer dans ce nouveau marché.

2.3 *Employés*

Le Journal de Morges s'appuie sur 9 emplois fixes (avec des taux d'occupation divers, soit 7.15 ETP) et sur une multitude de mandats (15-20) propres à la structure de la presse écrite. L'entreprise s'organise comme suit :

- 1 directeur-rédacteur en chef - 100%
- 4 journalistes ou stagiaires - 360%
- 2 déléguées commerciales - 150%
- 1 apprenti de commerce - 60%
- 1 employée d'administration - 25%.

Le personnel de vente est fidèle, certains employés sont en poste depuis 1982. Le personnel de rédaction est plus jeune car le titre se veut être un mini-centre de formation avec un responsable des éditions expérimenté. Les correspondants dans les communes sont eux aussi fidèles au poste depuis plusieurs années. La majorité du personnel vient du district de Morges. Un partenariat existe avec l'académie du journalisme à Neuchâtel qui envoie régulièrement des étudiants à la rédaction pour deux mois consécutifs.

2.4 Concurrence

Le Journal de Morges est soumis à une forte concurrence dans son territoire sur le plan du lectorat – et donc des abonnés - où l'offre est importante sur le créneau local. On peut citer en particulier les quotidiens 24 heures et La Côte, l'hebdomadaire Journal de Cossonay ainsi que la radio LFM.

	24 Heures	La Côte	Journal de Cossonay	Lausanne Cités	Journal de Morges
Parution	Quotidien	Quotidien	Hebdomadaire	Hebdomadaire	Hebdomadaire
Payant/Gratuit	Payant	Tirage normal : payant Tirage augmenté : gratuit	Tirage normal : payant Tirage augmenté : gratuit	Gratuit	Morges : payant Tirage augmenté : gratuit
Diffusion (exemplaires en 2015)	Diffusion district de Morges : 6'885	Diffusion district de Morges: Tirage gratuit : 27'210 Tirage augmenté : 874	Diffusion district de Morges : 9'241	Lectorat : 113'000	Diffusion district de Morges : 6'000 Tirage augmenté : (1 fois par mois) 35'000
Editeur	TPR	Hersant	Hersant	TPR	Tamedia jusqu'au 31.10.2016

La force du Journal de Morges par rapport à sa concurrence est qu'il est en mesure de proposer des opérations spéciales mêlant textes et annonces à des partenaires privés, des communes, des clubs sportifs ou des manifestations, comme récemment la Journée de l'Union des communes vaudoises à Lonay.

2.5 Vision future

Le Journal de Morges étudie plusieurs projets innovants. Il souhaite conserver ses lecteurs actuels et s'adresser à un nouveau public, plus jeune et plus féminin. Pour des raisons de confidentialité, les projets futurs ne sont pas dévoilés dans ce préavis. De manière générale, ils concernent le renforcement de l'alliance entre les supports numériques et l'édition imprimée, l'introduction d'une édition interactive et de formats vidéo, la collaboration avec un établissement scolaire ou encore la couverture d'événements annuels en collaboration avec un partenaire.

3 ASPECTS FINANCIERS

Comme mentionné en préambule, la transaction est réalisée en deux étapes : (1) acquisition de 51% du Journal de Morges effective au 1^{er} novembre 2016 et (2) rachat du solde de 49% sur une période de 6 ans, mais au plus tard en 2022.

L'aide financière proposée dans ce préavis est destinée à financer la deuxième étape de la transaction. Elle se compose d'une aide financière à fonds perdu de CHF 50'000.00 et d'un prêt sans intérêt de CHF 100'000.00. La Municipalité a accepté l'aide à fonds perdu à condition que d'autres communes du district accordent une aide du même montant.

Afin de clarifier le lien entre les acteurs de la transaction et pour connaître le bénéficiaire économique du soutien communal, la structure de la transaction et les flux d'argent sont présentés ci-après.

3.1 Structure de la transaction

Deux sociétés anonymes ont été créées afin de pouvoir réaliser la transaction :

- Journal de Morges SA par Tamedia;
- La Vie d'ici SA par M. Jotterand.

Le personnel ainsi que les biens matériels et immatériels nécessaires à l'exploitation du Journal de Morges ont été transférés dans la Société Journal de Morges SA. Tamedia a ensuite cédé le 51% du capital-actions de cette société à La Vie d'ici SA pour un montant convenu entre les parties. Ce dernier est confidentiel et ne sera pas divulgué. Par ailleurs, plusieurs acteurs privés ont accepté de soutenir le projet de reprise du Journal de Morges pour permettre à La Vie d'ici SA de financer cette première tranche.

M. Jotterand est l'actionnaire unique de La Vie d'ici SA. Il a apporté le capital initial. La Vie d'ici SA va acquérir le solde de 49% des actions de Journal de Morges SA dès que ce sera financièrement possible, mais au plus tard en 2022.

L'aide financière à fonds perdu de CHF 50'000.00 serait versée à La Vie d'ici SA. Cette dernière serait également la bénéficiaire du prêt sans intérêt de CHF 100'000.00 et deviendrait donc débitrice de la Commune. La Vie d'ici SA rembourserait le prêt en fonction de la trésorerie disponible mais au plus tard au 31.12.2022.

3.2 Soutien des autres communes

Au moment de la rédaction du présent préavis, 36 communes se sont formellement engagées à verser un don pour un montant total de CHF 70'000.00 à La Vie d'ici SA. Elles représentent 50'169 habitants. 6 communes ont donné un accord verbal qui n'a pas encore fait l'objet d'un accord écrit. Si l'on ajoute Morges, 43 communes pour un total de 68'000 habitants, soit près de 85% de la population du district, soutiendraient le projet.

3.3 Due diligence

Un document présentant l'activité actuelle du Journal de Morges ainsi que des visions futures et une planification financière de 2016 à 2027 a été remis à la Municipalité pour examen. Selon le plan de financement, La Vie d'ici SA serait en mesure de rembourser sa dette envers la Commune à l'horizon 2022. Ces éléments nous ont permis d'obtenir une assurance raisonnable sur la viabilité de la transaction. Le fait que Tamedia reste actionnaire plusieurs années encore et partage ainsi le risque avec La Vie d'ici SA dans l'exploitation du journal conforte notre opinion.

3.4 Tableau financier

Compte	Dénomination	2017	2022
9122.08	Prêt à La Vie d'ici SA	100'000.00	
9122.08	Remboursement du prêt		-100'000.00
14000.3659.00	Dons, aides et subventions occasionnels	50'000.00	

Au vu des taux d'intérêt extrêmement bas auxquels la Ville de Morges peut emprunter¹, aucun intérêt calculatoire n'est imputé au compte de fonctionnement.

¹ Actuellement, la Ville de Morges pourrait contracter un emprunt au taux fixe de 0.25% sur 5 ans.

4 CONCLUSION

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder une aide financière à fonds perdu de CHF 50'000.00 en prélever du compte de fonctionnement N° 14000.3659.00 "Aide financière au Journal de Morges";
2. d'accorder un prêt, sans intérêt, de CHF 100'000.00, remboursable au plus tard le 31 décembre 2022.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 7 novembre 2016.

le syndic

la secrétaire adjointe

Vincent Jaques

Maryline Mayor